

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024**

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 mai 2024 à la mairie de Saint Maurice les Brousses suivant convocation en date du 3 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Maire. Madame Céline VEDEL est désignée secrétaire de séance.

Membres	14
Présents	14
Représentés	-
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	-

Présents : Georges DARGENTOLLE, Bernard CHAZEAU, Karine HILAIRE-GENIN, Christine JEANJON, Delphine ANDRE, Jean-Marc BORDERIE, Sylvie CAMPION, Alexia DARGENTOLLE, Morgan DEGUILHEM, Frédéric FAURE, Sébastien JOACHIM, Nicolas SAULNIER, Guylaine TAUZIEDE, Céline VEDEL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 avril 2024

Après lecture le PV de la séance du 09 avril 2024 est adopté.

Délibérations :

Délibération n° 2024-20 en date du 13 mai 2024 décidant de modifications budgétaires – budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’il est nécessaire d’effectuer une modification budgétaire au niveau des dépenses d’investissement du budget assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT
DÉPENSES

2158 + 11 000
2315 - 11 000

Délibération n° 2024-21 en date du 13 mai 2024 portant sur la location du logement de la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la locataire du logement de la Poste a résilié son bail à compter du 13 mai 2024.
Plusieurs demandes ont été reçues en mairie.

Après considération de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de retenir la demande de Monsieur HOFFMAN et Madame LE FAUCHEUR,
- dit que la location interviendra au 17 mai 2024,
- détermine le montant du loyer à 480,00€ payable d'avance au service de Gestion Comptable de Saint Yrieix La Perche, le 1^{er} de chaque mois. Celui-ci sera révisable au 01/01/2026 et au 1^{er} jour de chaque période annuelle en proportion des variations de l'indice de référence publié par l'INSEE sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque notification. L'indice de base à retenir est celui du 2^{ème} trimestre de l'année précédente,
- précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, les locataires verseront la somme de 480,00€ représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif des locataires. Il sera restitué aux locataires en fin de jouissance, dans le mois suivant leur départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable aux lieu et place des locataires. En aucun cas, les locataires ne pourront imputer le loyer dont ils sont redevables, sur le dépôt de garantie,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la convention de location.

Délibération n° 2024-22 en date du 13 mai 2024 décidant de modifications budgétaires – budget commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire pour l'achat de matériel non prévu au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

215738	+ 20 000
2313	- 20 000

Affaires diverses :

Concernant les convocations aux réunions du Conseil municipal, il est demandé d'ajouter la date et l'heure de la réunion dans l'objet du mail et d'y joindre le compte-rendu de la réunion précédente.

M. le Maire présente les devis de plusieurs entreprises pour l'entretien des fossés.
Il propose de mettre une provision d'environ 15 000 € pour l'achat d'une épareuse afin d'éviter le recours à une entreprise extérieure.
Dans l'attente, l'entreprise Dupuy pourrait effectuer les premières coupes.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place de la protection fonctionnelle des agents à la suite d'une altercation entre une entreprise et des employés municipaux.

Il est notifié le mauvais état des routes suite aux travaux du carrefour de la Plaine et la nécessité de faire un apport de cailloux ou autres pour sécuriser les bas-côtés.

L'adressage doit être publié avant le 1^{er} juin, 170 foyers sont concernés et recevront un courrier d'information.

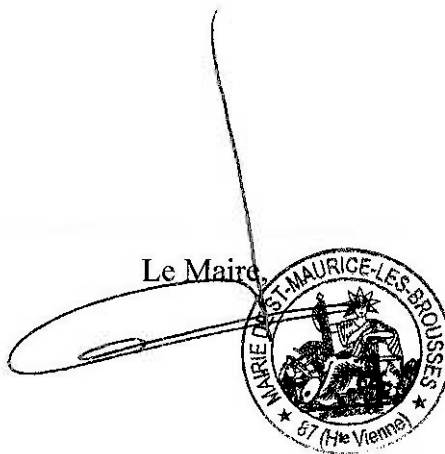
M. le Maire fait part de problèmes de renouvellement au niveau de certaines associations, notamment l'ACCA et le comité des fêtes. Il est proposé de faire une réunion d'information pour trouver des solutions.

Clôture de séance à 20h10.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES" around the top and "57 (Haut-Rhin)" around the bottom. The center features a coat of arms with a star above it.